

Le sénateur Barootes: C'est comme avec les professeurs d'université.

Le sénateur Stewart: Ou encore les médecins. Le problème frappe certaines professions.

A propos des consultants, on dit qu'ils donnent les réponses auxquelles s'attendent leurs employeurs. Pourquoi ne pas s'entendre pour renvoyer le projet de loi au comité afin qu'une enquête objective puisse avoir lieu? Il appartiendra au Sénat de rejeter la mesure lors de la troisième lecture, si le comité constate que son adoption n'est pas justifiée. Le sénateur Cogger pourrait ainsi montrer au Sénat et au pays tout entier combien le projet de loi C-22 est efficace. Les témoignages apportés au comité sénatorial ne sauraient troubler la mise en oeuvre de cette mesure. Le sénateur Cogger peut-il faire face à cette éventualité?

Le sénateur Cogger: Honorables sénateurs, le sénateur Stewart sait fort bien que si la majorité veut créer un autre comité et effectuer une étude, elle en a le droit.

Je suis d'accord, sénateur Stewart. Cependant, je demande à mon leader de m'en exempter, car j'ai suffisamment souffert la dernière fois.

Soit dit en passant, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de reprendre la parole. J'avais oublié de mentionner jusqu'à quel point l'exercice est prématuré. Notons, en passant, que le commissaire des brevets fait actuellement une tournée pancanadienne. Hier, il était à Montréal. Le 21 juin, il sera à Regina, le 22 à Calgary, le 23 à Vancouver, et cetera.

Le commissaire des brevets invite des représentants de groupements tels que les associations en recherche et développement, les universités et les collèges canadiens ainsi que les associations de techniciens. Pourquoi devrions-nous, à ce moment-ci, circonvenir ses efforts ou anticiper sur ses jugements en adoptant un système punitif inapproprié en vertu du projet de loi S-15, qui nous distinguerait de tous les autres pays industrialisés? Laissons-le donc faire son travail. Laissons M. Eastman acquérir un peu d'expérience avant de prétendre anticiper sur son jugement.

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, toute action demande une réaction. De toute évidence, les déclarations de notre honorable collègue demandent une réponse, car il a évoqué des souvenirs plutôt agréables d'un été qui a été difficile et qui, j'en suis sûr, finira par gêner le gouvernement qui a présenté, comme je l'ai déjà dit, l'une des pires mesures législatives jamais approuvées par cette chambre et par ce Parlement.

Une voix: Une vente à l'industrie pharmaceutique.

Le sénateur Perrault: Ils n'avaient pas besoin des dix ans, et ils l'ont admis.

L'honorable Efstathios William Barootes: Voulez-vous ajourner le débat?

Le sénateur Buckwold: Non, j'interviens dans le débat. Y a-t-il une question à cet égard?

Le sénateur Barootes: Je voudrais ajourner le débat sur le projet de loi S-15.

Le sénateur Stewart: Il agit à présent comme un consultant.

Le sénateur Frith: Est-ce que, en tant que Saskatchewanais, vous ne pourriez pas coopérer?

Le sénateur Buckwold: Je suppose que ce que je suis sur le point de dire sera, pour l'opposition, comme une pilule amère à avaler et, si l'on me permet de poursuivre la métaphore, on sait que les pilules sont de plus en plus coûteuses, comme les consultants d'ailleurs.

Le sénateur Perrault: Ils voudraient que nous avalions des calmants.

Le sénateur Buckwold: Je voudrais vous raconter une anecdote que j'ai entendue récemment au sujet des consultants. Il y avait un matou qui errait dans le quartier où il avait commencé à causer des ennuis. Ses maîtres l'ont donc fait châtrer. De retour de chez le vétérinaire, le chat sort retrouver ses copains qui décident alors de «faire un petit tour». Mais le matou refuse, en annonçant que, désormais, il serait le consultant de la bande. Je suis ravi qu'on ait parlé des consultants et je suis persuadé que quiconque voudra en consulter un obtiendra la réponse qu'il souhaite entendre, s'il paye le prix qu'il faut.

Honorables sénateurs, après avoir étudié à fond le projet de loi C-22, n'oublions pas que certains d'entre nous ont eu la très vive impression que, dans le but de favoriser le libre-échange, le gouvernement venait de détruire une bonne politique en vigueur au Canada depuis un bon moment, qui avait fait l'envie pratiquement du monde entier. Tâchons de ne pas nous engager dans un long débat, mais quiconque connaît le dossier sait que ce sont nos amis de Washington qui ont exigé que les règles du jeu soient équitables. Ensuite nous avons eu le projet de loi C-22 qui, essentiellement, supprime la concurrence sur le marché des médicaments génériques.

Et qu'a fait le Sénat en fin de compte? Il a proposé trois amendements. Nous n'avons pas touché au principe du projet de loi. Nous tenions à sa réussite. Notre premier amendement visait à créer une commission efficace de surveillance des prix, le Conseil d'examen du prix des médicaments. Les témoins que nous avons entendus nous ont répété que les pouvoirs de ce conseil, lesquels ont été conservés dans la mesure, étaient insuffisants pour régler le problème des prix à la hausse des médicaments d'ordonnance. Toute personne ayant le moindre sens des affaires savait que les prix ne manqueraient pas de grimper très rapidement. Le Sénat a demandé que l'on donne un peu plus de poids au projet de loi, ce dont on n'a pas tenu compte. Nous n'avons pas touché au principe de la mesure; nous nous sommes contentés de demander qu'on lui donne un peu plus de poids.

Comme deuxième amendement, nous avons proposé de prévoir dans la loi certains critères pour régir les travaux de recherche qu'on promettrait d'entreprendre. Nous craignons que le milliard de dollars qu'on avait promis de dépenser le serait immédiatement et qu'il disparaîtrait progressivement. Bien que je sois absolument ravi d'apprendre que le secteur pharmaceutique du Québec bénéficierait d'un investissement de 30 millions de dollars, certains sénateurs pensent que l'annonce a été faite maintenant pour des raisons politiques et que cet investissement aurait été effectué de toute façon. Quoi qu'il en soit, le Sénat a demandé que l'on veuille à ce que les compagnies pharmaceutiques tiennent leurs promesses d'effectuer des recherches dans l'avenir.